

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020 à 18 H 30

Monsieur le Maire ouvre la séance et excuse Madame GRAZINI Sylvie qui a donné procuration à Madame VIEUDRIN Maryline

1) Convention constitutive de groupement de commandes avec la CCVG pour des travaux de voirie

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention établi par la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau en vue de la constitution d'un groupement de commandes entre la CCVG et les communes de BELGENTIER, SOLLIES-TOUCAS et SOLLIES-VILLE, pour la réalisation des travaux de voirie.

Les fonctions de coordonnateur du Groupement seront assurées par la CCVG et donneront lieu à une indemnisation de 500 € par les autres membres du groupement.

Il indique que ce groupement de commandes donnera lieu, pour chaque membre, à un accord-cadre à bons de commandes pour des travaux de voirie durant la période 2020-2024, passé selon une procédure formalisée en appel d'offres ouvert conformément aux articles R 2124-1 et R 2124-2 du Code de la Commande Publique.

Il concerne des travaux de voiries à caractère général, c'est-à-dire de réfection de routes, de maçonnerie et de réseaux sur les voies communautaires et communales. Des interventions en relation avec les postes prévus au PBU de cet accord-cadre pourront être demandées dans tous les domaines de compétence de la CCVG et des communes, notamment dans la gestion de bâtiments d'équipements sportifs, les réseaux d'eau, d'assainissement et de pluvial, la Défense des forêts Contre l'Incendie, les ordures ménagères, etc.

Cet accord cadre est conclu pour une période de 4 ans maximum à sa date de notification par le coordonnateur du groupement, sans montant minimum ni maximum.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau, pour les travaux de voirie.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes avec la CCVG et les communes de BELGENTIER et SOLLIES-TOUCAS

2) Déclassement d'une partie de l'impasse dénommée « impasse du chaud » de la voirie communale

Monsieur le Maire expose aux membres qu'une partie de l'impasse dénommée « impasse du chaud » a fait l'objet d'une demande de cession par le propriétaire de la parcelle cadastrée section AI N° 10.

Il indique que cette partie de voirie d'une surface de 49 m² est le fonds de l'impasse clôturé depuis de très nombreuses années par un portail et un garde-corps, considérée ainsi comme faisant partie de la propriété des demandeurs.

Il précise que son déclassement ne portera donc pas atteinte aux conditions de desserte du reste de la voirie dénommée « impasse du chaud ».

Il fait part à l'assemblée que l'article L 141-3 du Code de la Voirie routière prévoit que « **le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensés d'enquête publique sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie** ».

Compte tenu de ces éléments, le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que les 49 m² décrits ci-dessus sont déclassés de la voirie communale et incorporés dans le domaine privé de la commune.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant

3) MAPA pour la fourniture et la mise en place de menuiseries extérieures bois au musée et aluminium à l'école maternelle et restaurant scolaire : choix des attributaires

Monsieur le Maire rappelle aux membres que, par délibération n° 60/2019 du 18 octobre 2019, le conseil municipal a décidé de lancer une procédure de MAPA pour la fourniture et la mise en place de menuiseries extérieures Bois et Aluminium en remplacement de celles existantes de deux bâtiments communaux.

Le marché a été divisé en 2 lots :

Lot 1 : Remplacement de menuiseries extérieures en bois au Musée Jean Aicard.

Lot 2 : Remplacement de menuiseries extérieures en aluminium Ecole maternelle et restaurant scolaire.

Il expose qu'une publication a été effectuée sur le profil acheteur : marches-securises.fr et sur marches online le 08 novembre 2019. L'accès au dossier s'est fait par voie dématérialisée par le biais de la plateforme marches-securises.fr. et la date limite de réception des offres avait été fixée au 06 décembre 2019 à 12 h 00.

6 plis ont été déposés dans les délais :

N° 1 : ALLIANCE ALUMINIUM

N° 2 : SPTMI

N° 3 : L'ECO FENETRE

N° 4 : BUSSONE FRERES

N° 5 : CATALVER SA

N° 6 : LA MAISON DU VOLET MARSEILLAIS

La séance d'ouverture des plis a eu lieu le 09 décembre 2019 à 14 h 00.

Les critères de sélection des candidats et jugement des offres étaient :

1) Prix des prestations : 60 %

2) Valeur technique : 30 %

3) Délai d'exécution : 10 %

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élevait à 80 511.39 € HT soit 96 613.67 € TTC pour les 2 lots.

POUR LE LOT N° 1 : Remplacement de menuiseries extérieures en bois au Musée Jean Aicard

3 offres réceptionnées :

Pli n° 2 - SPTMI - montant de l'offre	65 781.20 € HT
Pli n° 4 - BUSSONE Frères - montant de l'offre	42 831.15 € HT
Pli n° 6 - LA MAISON DU VOLET MARSEILLAIS - montant de l'offre	62 726.19 € HT

POUR LE LOT N° 2 : Remplacement de menuiseries extérieures en aluminium Ecole maternelle et restaurant scolaire

5 offres réceptionnées :

Pli n° 1 – ALLIANCE – montant de l'offre	42 718.32 € HT
Pli n° 2 – SPTMI – montant de l'offre	38 463.37 € HT
Pli n° 3 – L'ECO FENETRE – montant de l'offre	30 583.28 € HT
Pli n° 5 – CATALVER – montant de l'offre	35 855.00 € HT

Pli n° 6 : L'offre déposée par LA MAISON DU VOLET MARSEILLAIS ne correspondait pas au Lot n° 2 mais au Lot n° 1.

La séance d'analyse des offres s'est déroulée le 20 janvier 2020 à 13 h 30.

Après examen de ces offres et du rapport d'analyse correspondant, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché à :

Lot 1 : Remplacement de menuiseries extérieures en bois au Musée Jean Aicard à BUSSONE FRERES pour un montant de 42 831.15 € HT,

Lot 2 : Remplacement de menuiseries extérieures en aluminium Ecole maternelle et restaurant scolaire à ECO FENETRE pour un montant de 30 583.28 € HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec les deux entreprises retenues ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

4) MAPA pour la requalification de la route des combes

Monsieur le Maire rappelle aux membres que, par délibération n° 59/2019 du 18 octobre 2019, le conseil municipal a décidé de lancer une procédure de MAPA pour la requalification d'une partie de la route des Combes. Il expose que :

- une publication a été effectuée sur le profil acheteur : marches-securises.fr le 15 novembre 2019 et sur marches Online le 16 novembre 2019,
- une annonce est parue dans le journal d'annonces légales TPBM du 20 novembre 2019.

L'accès au dossier s'est fait par voie dématérialisée par le biais de la plateforme marches-securises.fr. et la date limite de réception des offres avait été fixée au 20 décembre 2019 à 12 h 00.

La séance d'ouverture des plis a eu lieu le 08 janvier 2020 à 10 h 00.

Les critères de sélection des candidatures des offres étaient :

- 1) Prix des prestations : 50 %
- 2) Valeur technique : 35 %
- 3) Délai d'exécution : 15 %

L'estimation de l'offre par le maître d'œuvre s'élevait à 181 726.50 € HT.

3 plis ont été réceptionnés dans les délais :

- Société URBAVAR de LA FARLEDE	193 636.00 € HT
- Société COLAS de LA GARDE	158 379.20 € HT
- Société EIFFAGE (groupement EIFFAGE ROUTE/MONTI NANNI)	174 438.02 € HT

La séance d'analyse des offres s'est déroulée le 20 janvier 2020 à 13 h 30.

Le cabinet SNAPSE à PUGET VILLE, Maître d'œuvre, a présenté son analyse des offres.

Après examen de ces trois offres et du rapport d'analyse correspondant, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché à l'entreprise COLAS à LA GARDE pour un montant de 158 379.20 € HT,

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

5) MAPA pour l'aménagement d'un pôle de santé et d'un local d'archives – choix des attributaires

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 47/2019 du 03 mai 2019, le conseil municipal a décidé de relancer une procédure de MAPA pour l'aménagement d'un pôle de santé et d'un local d'archives suite à une procédure infructueuse pour l'ensemble des 10 lots ci-après :

LOTS	DESIGNATIONS
0	Dépose de produits spécifiques (amiante, plomb et termite)
1	Travaux préparatoires – dépose et démolition – terrassements - maçonnerie
2	Charpente Couverture
3	Menuiserie extérieures
4	Serrureries
5	Cloisons et doublages – Faux plafonds – Menuiseries intérieures
6	Revêtements de sols et muraux
7	Peinture – Nettoyage
8	Electricité – CFA – CFFO
9	Plomberie – Sanitaires – Ventilation - Climatisation

Il expose que :

- Une publication a été effectuée sur le profil acheteur : marches-securises.fr le mardi 25 juin 2019.
- Une annonce est parue dans le journal d'annonces légales : TPBM du mercredi 26 juin 2019.

L'accès au dossier s'est fait par voie dématérialisée par le biais de la plateforme marches-securisés.fr. et la date limite de réception des offres a été fixée au lundi 29 juin 2019 à 12 heures.

La séance d'ouverture des plis a eu lieu le 02 août 2019 à 09 heures.

25 plis ont été réceptionnés dans les délais et ont été ouverts par les membres de la commission.

Une première séance d'analyse des offres s'est déroulée le 02 septembre 2019 à 11 heures et le maître d'œuvre a commenté son rapport :

LOT N° 0 : Dépose de produits spécifiques (amiante, plomb et termite)

Une seule offre supérieure à l'estimation a été déposée.

LOT N° 1 : Travaux préparatoires – dépose et démolition – terrassements – maçonnerie

5 offres ont été réceptionnées.

LOT N° 2 : CHARPENTE – COUVERTURE

5 offres ont été réceptionnées.

LOT N° 3 : MENUISERIES EXTERIEURES

3 offres ont été réceptionnées.

LOT N° 4 : SERRURERIES

Aucune offre.

LOT N° 5 : CLOISONS ET DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS MENUISERIES INTERIEURES

5 offres ont été réceptionnées.

LOT N° 6 : REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX

7 offres ont été réceptionnées.

LOT N° 7 : PEINTURE – NETTOYAGE

5 offres ont été réceptionnées.

LOT N° 8 : ELECTRICITE – CFA -CFO

3 offres ont été réceptionnées.

LOT N° 9 : PLOMBERIE– SANITAIRES – VENTILATION – CLIMATISATION

3 offres ont été réceptionnées

Conformément au classement proposé par le maître d'œuvre et comme prévu dans le règlement de la consultation, une négociation a été engagée pour les lots ci-après :

Pour le lot n° 0 : Dépose de produits spécifiques, **avec l'entreprise qui a remis une offre.**

Pour le lot n° 1 : Travaux préparatoires – dépose et démolition – terrassements – maçonnerie

Pour le lot n° 5 : Cloisons et doublages – Faux plafonds – Menuiseries intérieures

Pour le lot n° 6 : Revêtements de sols et murs,

avec les trois premières entreprises.

Pour le lot 3 : Menuiseries extérieures, **avec les 3 entreprises ayant remis une offre.**

Une audition a eu lieu le 11 décembre 2019.

L'ouverture des plis après négociation a eu lieu le 18 décembre 2019.

Les offres négociées ainsi qu'une proposition de classement des offres pour l'ensemble des lots ont été présentées par le maître d'œuvre à la commission les 08 janvier et 20 janvier 2020.

Conformément au classement final proposé par le maître d'œuvre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à 13 voix pour et 6 abstentions (Mrs GERARDIN, SABRIE, JOLY, Mme FOUASSE, Mr CODOGNO, Mme JEGOU):

- **L'ATTRIBUTION** des marchés ci-après :

N° Lot	ENTREPRISES	MONTANT HT
0	BUSSONE Frères	22 418.00 €
1	GFC Bâtiment	154 400.18 €
2	VAL CHARPENTE	36 466.52 €
3	NOUVELLE TECHNIQUE DU BATIMENT	25 400.16 €
5	BUSSONE Frères	20 357.64 €
6	GARAFFA	9 887.50 €
7	D&S JLA	8 928.76 €
8	SVEEL	35 624.85 €
9	HARDOU	34 248.00 €

LOT INFRUCTUEUX

- **De relancer** un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable avec 5 entreprises pour le lot n° 4 SERRURERIES – qui est infructueux dans le cadre de cette procédure.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ci-dessus,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

6) Convention avec l'ODEL VAR pour l'ALSH de février 2020 et participation des Familles

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier à l'ODEL VAR, par le biais d'une convention, l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances de février 2020 et de fixer les tarifs comme ci-dessous :

Pour les enfants dont les parents sont domiciliés ou justifient d'une résidence secondaire à SOLLIES VILLE :

La commune prend à sa charge la différence entre le coût de journée dû à l'ODEL VAR et la participation des familles (calculée en fonction des ressources) et de la CAF du Var ;

Pour les enfants scolarisés à l'école de SOLLIES-VILLE dont les parents sont domiciliés dans une autre commune :

La participation des familles est fixée à 15 € par journée. La commune prend à sa charge la différence entre le coût de la journée dû à l'ODEL VAR et la participation des familles (15 €) et de la CAF du Var.

Pour les enfants non scolarisés à l'école de SOLLIES VILLE et dont les parents sont domiciliés dans une autre commune :

La participation des familles s'élève au coût de la journée facturé par l'ODEL VAR soit **27.66 €** sans participation de la commune.

7) Avenant à la convention AIST 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 1 abstention (Mr SABRIE), approuve l'avenant présenté par l'AIST pour 2020, qui modifie les tarifs au 01 janvier 2020, à savoir : 117.60 € TTC par agent (au lieu de 112.80 € pour 2019) : forfait qui inclut toutes les prestations liées aux missions de l'AIST 83, notamment les actions sur le milieu du travail, le suivi individuel de l'état de santé des agents et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Le Maire,
Roger CASTEL

